



Benoît Dorsaz
Viticulteur

ch du Midi 37
1926 Fully

tél. +41 27 746 11 25
info@benoit-dorsaz.ch
www.benoit-dorsaz.ch

Les Terres Folles 2022 élevage 18 mois



Aspects viticoles

Cépage : Pinot noir, Gamay, Galotta

Terroir : Commune de Fully. Domaine des Follatères, tout près du coude du Rhône, terres de loess et de limons. Micro-climat exceptionnel. Cette vigne située au pied de la zone naturelle des Follatères présente une biodiversité remarquable.

Vinification et élevage

Vendanges entre le 9 et le 14 septembre. Chaque cépage fermente séparément. Fermentation avec levures indigènes. L'assemblage s'est fait après fermentation malolactique et l'élevage s'est poursuivi pendant 18 mois. Mise en bouteilles en avril 2024.

Commentaires

Je désirais produire un vin qui dépasse la notion de cépage pour faire ressortir le caractère élégant du terroir des Follatères. Aboutissement de plusieurs années d'essais, « Les Terres Folles » se veut une

interprétation fidèle du terroir des Follatères, avec son microclimat et son sol si particuliers qui confèrent au vin dynamisme et subtilité. Dix-huit mois d'élevage ont été nécessaires pour valoriser terroir et millésime, au-delà du caractère des cépages.

Commentaires de dégustation avril 2024 : Nez mûr, équilibré, dans la finesse de fruits. L'équilibre en bouche lui permet d'être apprécié jeune mais lui offre un beau potentiel de vieillissement. Vin déjà très « abouti », presque trop parfait à mon avis mais je suis heureux du résultat ! Une approche du terroir qui me tient à cœur.